



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019 à 20H30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre du mois de Septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une neuvième séance de l'année.

Etaient présents : M. SOULARD Yannick, Mme GENTY Béatrice (jusqu'à la délib. 85/2019), M. CHARRIER Julien, Mme CHEVALLEREAU Maryse, M. DURAND Bruno, Mme GRANJON Françoise, Mme OGER Maud, M. RAINTEAU Philippe, M. ROULLEAU Philippe, Mme ROUSSEAU Frédérique, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusées avec pouvoir : Mme SELLIER Marie-Christine (pouvoir donné à Yannick Soulard), Mme BRET Stéphanie, (pouvoir donné à Frédérique Rousseau)

Etaient excusés : M. FLANDROIS Joël, M. GILBERT Thierry, M. MERCIER Gérard

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Madame GRANJON Françoise ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 03 septembre 2019 : à l'unanimité

N° 82-2019 : Décisions prises par Monsieur le Maire suite aux délégations données par le conseil municipal

Néant

N° 83-2019 : Audit et accompagnement pour la reprise du Restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le restaurant scolaire est géré par l'Association Familles Rurales de St Prouant. Celle-ci a fait part par courrier en date du 5 juin 2019 de son souhait de laisser la gestion du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2020.

La commune a donc pris contact avec le cabinet Pro Conseil afin de mener un audit et d'être accompagné pour la reprise du restaurant scolaire.

Le cabinet Pro Conseil a fait une proposition avec 1 tranche ferme comprenant le diagnostic, l'organisation et le schéma de fonctionnement lié à la reprise : 6 900 € TTC et 1 tranche conditionnelle pour la rédaction des pièces du marché et l'analyse des offres, le règlement intérieur et le projet d'accueil individualisé : 8 640 € TTC.

Depuis, des parents d'élèves se sont manifestés avec la volonté de reprendre la gestion du restaurant scolaire sous format associatif. Une rencontre est prévue le 14 octobre 2019 afin d'évoquer les modalités et la faisabilité du projet.

Monsieur le Maire propose de privilégier la poursuite du restaurant scolaire sous un format associatif mais demande au conseil municipal d'accepter la proposition du cabinet Pro Conseil afin de ne pas perdre de temps si le projet associatif ne voyait pas le jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la tranche ferme du Cabinet Pro Conseil pour un montant de 6 900 € TTC. La Tranche conditionnelle fera l'objet d'une décision ultérieure.

Le conseil municipal précise que cette proposition ne sera validée que si le projet associatif n'aboutissait pas et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier, le cas échéant.

Souscription d'une assurance Dommage Ouvrage pour les travaux d'extension du Restaurant scolaire et la création de locaux associatifs

Monsieur le Maire demande le report de ce point à une prochaine réunion de conseil municipal car nous n'avons pas reçu les éléments pour prendre la décision. Le conseil municipal accepte le report de ce dossier.

N° 84-2019 : Offres de prêt pour les travaux de réhabilitation de l'école I. Potet et les travaux d'extension du restaurant scolaire et la création de locaux associatifs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt afin de financer les travaux de l'école et d'extension du restaurant scolaire et l'aménagement de locaux associatifs. Monsieur le Maire a contacté la Caisse des dépôts et consignations et le Crédit Agricole pour l'établissement d'offres de prêts comparatives.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Réhabilitation école I.Potet

Crédit amortissable à taux fixe : 150 000 €

- Durée : 25 ans
- Taux : 0,89 %
- Calcul des intérêts : période normalisée sur la base de 365 jours
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Possibilité de remboursement : Amortissement du capital constant
- Mobilisation des fonds : 18 mois à compter de la date d'édition du contrat
- Frais de dossier : 150 € déduits lors du premier déblocage

Extension du Restaurant scolaire et création de locaux associatifs

Crédit amortissable à taux fixe : 700 000 €

- Durée : 25 ans
- Taux : 0,89 %
- Calcul des intérêts : période normalisée sur la base de 365 jours
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Possibilité de remboursement : Amortissement du capital constant
- Mobilisation des fonds : 18 mois à compter de la date d'édition du contrat
- Frais de dossier : 700 € déduits lors du premier déblocage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions avec les conditions sus visées et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ces prêts.

N° 85-2019 : Réhabilitation école I.Potet : acceptation d'un sous-traitant pour le lot 9

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SEP (lot 9) a présenté une déclaration de sous-traitance pour les travaux de réhabilitation de l'école I.Potet :

- ✓ L'entreprise Fabrice Lamothe de St Prouant pour terminer le chantier. Le sous-traitant sera payé en direct pour un montant de 43 787,74 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la déclaration de sous-traitant ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

N° 86-2019 : Sydev – Arrivée de la fibre – Financement d’effacement de réseaux

Madame Béatrice Genty quitte la séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l’arrivée de la fibre sur la commune va nécessiter un renforcement de puissance dans certains secteurs.

Le Sydev propose de profiter de cette opération pour faire effacer les réseaux à moindre coût sur les années 2020 et 2021.

Monsieur le Maire présente les secteurs concernés ainsi que les coûts d’effacement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l’exposé de M. Le Maire,

- décide d’effacer les réseaux en raison de l’arrivée de la fibre et du renforcement de puissance
 - o Rue Georges Clemenceau (Route de Mouchamps) en 2020 : 18 800 €
 - o Rue du Bouchaud et Impasse de Bel Air (Route de Monsireigne) en 2020 : 23 900 €
 - o Route du Boupère en 2021 : 11 100 €
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer les conventions avec le Sydev

N° 87-2019 : Vendée Eau : signature d’une convention pour le contrôle du débit des poteaux incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Vendée a effectué en 2011 une campagne de mesure du débit des poteaux incendie pour connaître leur performance pour la défense extérieure contre l’incendie (DECI).

La nouvelle réglementation de la DECI impose que ce contrôle soit effectué tous les 5 ans. Cette prestation serait effectuée par le délégataire : SUEZ dans le cadre du contrat avec Vendée Eau. Le coût de revient est de 32 € HT par hydrant. Cependant, Vendée Eau a décidé de financer cette campagne à hauteur de 50 %. Le coût résiduel pour la commune serait de 16 €/ hydrant. Le nombre d’hydrants répertoriés pour la commune de St Prouant est de 45.

Coût de la campagne de mesure de débit : 720 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide d’accepter la proposition de Vendée Eau et autorise M. Le Maire à signer la convention.

N° 88-2019 : Vote des tarifs Assainissement 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l’unanimité, de ne pas augmenter les tarifs assainissement pour 2020.

Pour rappel, les tarifs 2019 reportés en 2020 :

- 34 € pour le forfait
- 0.50 € par m3 d’eau consommé

N° 89-2019 : Taxe d’aménagement : vote des taux 2020

Monsieur le Maire rappelle les différents taux de taxe d’aménagement et les exonérations votés précédemment par le conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle, entre autre, qu’un taux minoré de 1 % avait été décidé pour les lotissements communaux et que le reste du territoire communal était taxé à 2 %.

Les lotissements communaux bénéficiaires de ce taux de 1 % sont les lotissements Bellevue 2 extension 1^{ère} et 2^{ème} tranche.

Le conseil municipal rappelle les parcelles des lotissements communaux bénéficiant du taux minoré de 1 %, à savoir :

- Lotissement Bellevue 2 extension 1^{ère} tranche : ZE 462, ZE 463, ZE 464, ZE 465, ZE 466, ZE 467, ZE 468, ZE 469, ZE 470, ZE 471, ZE 472, ZE 473, ZE 474, ZE 475, ZE 476, ZE 477, ZE 478, ZE 479, ZE 480, ZE 481, ZE 482.

- Lotissement Bellevue 2 extension 2^{ème} tranche : ZE 527-528, ZE 529, ZE 530, ZE 531, ZE 532, ZE 533, ZE 534, ZE 535, ZE 536, ZE 537, ZE 538, ZE 539, ZE 540, ZE 541, ZE 542, ZE 543, ZE 544.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- de ne pas changer les taux et exonérations pratiqués pour 2020

N° 90-2019 : Mutuelle Communale : signature des conventions avec Axa et Actiom

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS a décidé en 2018 de proposer la mutuelle communale pour les habitants de St Prouant.

2 organismes étaient proposés : Axa et l'association Actiom « Ma commune, ma santé ». Or, à compter de cette année, la société Axa ne peut plus signer de convention avec le CCAS et demande que ce dispositif soit porté par la commune.

Le CCAS, dans sa réunion du 16 septembre 2019, a accepté le transfert, à la commune, des conventions avec Axa et Actiom pour le portage du projet Mutuelle Communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reprendre le projet Mutuelle Communale et autorise M. le Maire à signer les conventions avec Axa et Actiom.

N° 91-2019 : Avis du Conseil Municipal sur le projet éolien de Chantonay

Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête publique relatif au projet éolien sur Chantonay, dossier transmis au préalable à l'ensemble du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, émet un avis favorable (1 voix contre, 5 absents et 5 voix pour).

Questions diverses :

- Nouveau cœur de bourg : Audition de 3 cabinets le 4 novembre prochain.
- Comité des Loisirs : De nouveaux sentiers pédestres sont en cours de création.
- Tourisme : Françoise Granjon donne le compte-rendu de la réunion de la CCPC.
- Bâtiments :
 - ✓ Ecole : Les travaux se poursuivent.
 - ✓ Restaurant scolaire et locaux associatifs : L'installation de chantier commence le 02 octobre 2019.
- Bibliothèque : Une soirée jeux de société est proposée à la Salle 18 le jeudi 3 octobre de 20h30 à 22h30

La séance est levée à 22h30

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Mardi 29 Octobre 2019 à 20h00

Vu par la secrétaire de séance, Françoise Granjon

**Le Maire,
Yannick SOULARD**